

Journée d'Etude

Avec les partenariats du Barreau de Grasse, du Barreau de Nice, de l'Association des Avocats Praticiens en Droit de la Famille, de l'Ecole des Avocats du Sud-Est, de l'Institut Ulysse Med-Arb.

Le CERDP
organise à la

Faculté de Droit et Science Politique
Amphithéâtre 202 (1^{er} étage du bâtiment central)

Le vendredi 5 avril 2013

une journée d'étude sur le thème :

La résolution amiable des différends dans le contentieux familial

Dans le souci d'une bonne administration de la justice, le législateur a engagé depuis quelques années des réformes profondes modifiant considérablement la gestion du contentieux familial. Outre un mouvement de centralisation et d'unification du contentieux articulé autour du juge aux affaires familiales, un important mouvement de déjudiciarisation a été enclenché qui connaît aujourd'hui un nouvel essor. Dans une matière où la souffrance des intéressés est souvent forte, les avantages des modes de règlement pacifiques ou thérapeutiques des litiges sont apparus très vite plus patents qu'ailleurs. Aussi aujourd'hui, le législateur a-t-il tout fait pour développer la résolution amiable des conflits familiaux.

La journée d'étude organisée par le CERDP propose donc à l'aune des dernières réformes législatives, de faire un bilan sur les différents modes alternatifs des règlements des litiges familiaux. Les praticiens et les universitaires réfléchiront ainsi sur la médiation familiale que la loi a entendu renforcer mais aussi sur le développement de nouveaux modes amiables et collaboratifs tels que la convention de procédure participative.

Autant de problématiques qui permettront aux universitaires et aux magistrats, avocats et médiateurs de confronter leurs points de vue.

PROGRAMME

Vendredi 5 avril 2013

MATIN : Le renouveau de la médiation familiale

8h30	Accueil des participants
9h00	<u>Allocution d'ouverture</u> Christian VALLAR Doyen de la Faculté de Droit et Science Politique de Nice. Yves STRICKLER Professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis, Directeur du Centre d'Études et de Recherches en Droit Privé Laetitia ANTONINI-COCHIN Maître de Conférences HDR à l'Université de Nice-Sophia Antipolis Directrice-Adjointe du CERDP, Co-directrice scientifique de la journée d'études
9h30	- Le cadre juridique de la médiation familiale Virginie LARRIBAU-TERNEYRE Professeur à l'Université de Pau et des pays d'Adour
10h00	Débats
10h30	Table ronde : La pratique de la médiation familiale - Le JAF et la médiation Isabelle IMBERT Vice-Présidente du Tribunal de Grande Instance de Grasse Chargée de l'Administration du Pôle Famille Catherine BURGER Première Vice-Présidente du Tribunal de Grande Instance de Nice Laurie DUCA Vice-Présidente du Tribunal de Grande Instance de Nice - Le rôle du médiateur Serge LOSAPPIO Avocat au Barreau de Paris, Médiateur, Président de l'IUMA, Co-Directeur du D.U. Médiation et Chargé d'enseignements à l'UNS - Le rôle de l'avocat dans la médiation Laetitia BERNARDINI-FRICERO Avocate au Barreau de Nice, Médiatrice, Référent pédagogique du D.U. Médiation et Chargée d'enseignements à l'UNS
11h30	Débats
12h00	Déjeuner-libre
APRES-MIDI : Les nouveaux modes amiables	
14h30	- Le cadre juridique des modes amiables de résolution des litiges familiaux Nathalie FRICERO Professeure à l'Université de Nice-Sophia Antipolis, Directrice de l'IEJ
15h00	Débats
15h30	Table ronde : La pratique des modes amiables de résolution des litiges familiaux - L'avocat et le droit collaboratif Nathalie BEURGAUD-BONADA Avocate au Barreau de Nice, Membre du Conseil de l'Ordre - L'avocat et la convention de procédure participative Guillemette BIGAND Avocate au Barreau de Grasse, spécialisée en Droit de la famille, des personnes et du Patrimoine, Membre du Conseil de l'Ordre, Présidente de la Commission Droit de la famille
16h30	Débats
17h00	Clôture

Université de Nice-Sophia Antipolis
Faculté de Droit et Science Politique

Journée d'étude

NICE, le vendredi 5 avril 2013

**A RETOURNER AU PLUS TARD :
Le 29 mars 2013**

Attention : Les annulations, avec remboursement des sommes reçues, seront acceptées jusqu'au 15 mars 2013

BULLETTIN D'INSCRIPTION

au Secrétariat du **CERDP**
Faculté de Droit et Science Politique
Avenue Doyen Louis TROTABAS - Bureau 412 bis
06050 NICE Cedex 1
Tél. : 04 92 15 71 65 - Fax : 04 92 15 71 67
Site internet : <http://webs.unice.fr/CERDP>

accompagné de votre règlement des droits d'inscription

Nom :

Prénom :

Profession :

Organisme :

Adresse :

Courriel :

50 Euros - la journée du 5 avril 2013
(Les frais d'inscription comprennent l'accueil des participants et la documentation.)

15 Euros - Tarif préférentiel pour les actes du colloque

Je règle la somme deEuros par chèque bancaire
OU postal ci-joint, **à l'ordre de l'agent comptable de l'UNS.**

Je souhaite une facture.

Je souhaite une attestation de présence.

Date :

Signature :



Conditions générales

Les annulations, avec remboursement des sommes reçues, seront acceptées jusqu'au 15 mars 2013

Date de clôture des inscriptions : 29 mars 2013

A l'attention de Mesdames et Messieurs les avocats :

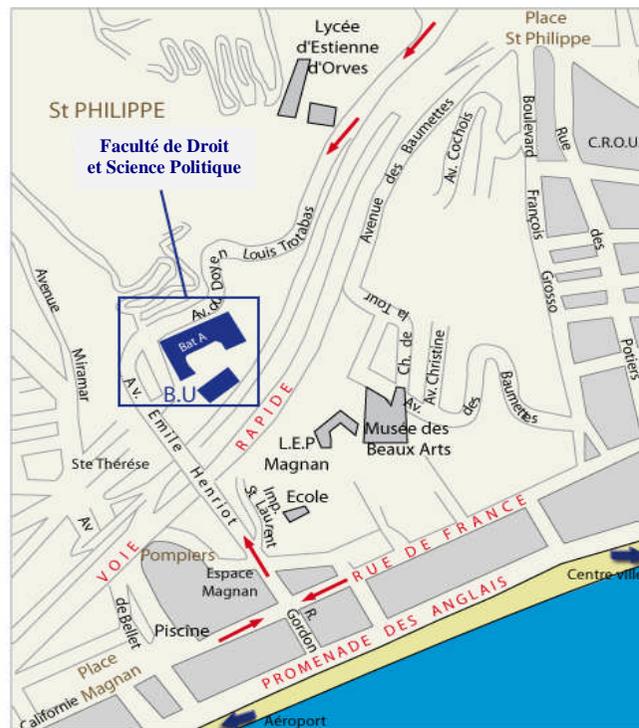
La participation à cette manifestation entre dans le cadre de la formation continue des avocats exigée en vertu de l'article 14-2 de la loi du 31 décembre 1971.

La journée du 5 avril 2013 peut être validée pour 6 heures de formation.

Une attestation de présence est délivrée sur simple demande.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au

Secrétariat du CERDP
Faculté de Droit et Science Politique
Avenue Doyen Louis TROTABAS - Bureau 412 bis
06050 NICE Cedex 1
Tél : 04 92 15 71 65 - Fax : 04 92 15 71 67
Courriel : cerdp@unice.fr
Site : <http://www.unice.fr/CERDP/>



UN DOUBLE ACCES :

- par le Quartier St Philippe - Lycée Estienne d'Orves

En partant de la **Place St-Philippe** (haut du Bd Francois Grosso), longer la **Voie Rapide** en prenant l'Av. *Robert Schuman*, puis dans sa continuité, l'Av. *Doyen Louis Trotabas*, qui mène tout droit à la Faculté.

- par le Quartier Magnan - Rue de France :

- En venant de la Rue de France, **avant** la Piscine Jean Médecin, prendre à droite, la montée de l'Av. Emile Henriot
- En venant de la Place Magnan, **après** la Piscine Jean Médecin, prendre à gauche la montée de l'Av. Emile Henriot

Par le TRAIN SNCF : Arrêt "Nice-Ville"

Partant de la Gare : BUS 64 ; 71 ; 75 : Arrêt "Estienne d'Orves"

BUS 12 ; 17 : Arrêt "Rosa-Bonheur", sur la Rue de France

De l'AEROPORT

En voiture : Par la Promenade des Anglais

par le BUS :

Du Terminal 1 :

BUS 23 : Arrêt "Rosa-Bonheur" sur la Rue de France, en bas de l'Av. Emile Henriot.

BUS 98 : Arrêt "Magnan" sur la Promenade des Anglais du Terminal 2 :

BUS 99 : Arrêt "Magnan" sur la Promenade des Anglais

Par la ROUTE :

Autoroute A8 "La Provençale", sortie n° 50.

Une fois sur la Promenade des Anglais, à environ 5 km, tourner à gauche, direction Magnan, et tout de suite, après la Piscine Jean Médecin, prendre à gauche la montée de l'Av. Emile Henriot.

L'entrée du Parking, se trouve après le 1er virage, sur l'Av. Doyen L. Trotabas.

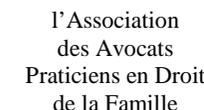


Centre d'Études et de Recherches en Droit Privé

avec le soutien



et les partenariats de



La résolution amiable des différends dans le contentieux familial

Journée d'étude organisée à la
Faculté de Droit et Science Politique de Nice (Amphi 202)

Direction Scientifique

Laetitia ANTONINI - COCHIN

Maître de Conférences HDR à l'Université de Nice – Sophia Antipolis, Directrice Adjointe du CERDP

Natalie FRICERO

Professeure à l'Université de Nice – Sophia Antipolis, Directrice de l'IEJ

NICE
Vendredi 5 avril 2013

